

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

Procès verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 15 décembre 2015 à 19h00. Sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle session étaient présents les conseillers MM Michel Bonneville, Mark Handschin, Jean-Charles Fournier, Mme Sylvie Laurain, MM Michel Morin et Ghislain Provost.

Également présente : Madame Manon Donais, directrice générale.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Adoption du règlement 467 relatif aux travaux de nettoyage et d'entretien des branches 66 et 69 de la Rivière du Sud
3. Demande d'aide financière au programme de réhabilitation du réseau routier locale
4. Levée de la séance extraordinaire

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

2015-12-222 Il est proposé par M. Michel Bonneville et appuyé par M. Ghislain Provost et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'une séance extraordinaire soit ouverte à 19h00 et que ceux-ci renoncent à l'avis de convocation écrite. ADOPTÉE.

2. ADOPTION DU RÉGL. 467 RELATIF AUX TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DES BRANCHES 66 ET 69 DE LA RIVIÈRE DU SUD

CONSIDÉRANT QUE le code municipal permet au conseil municipal de Saint-Sébastien d'adopter un règlement décrétant une taxe spéciale pour pourvoir au remboursement d'une facture payée à la MRC du Haut-Richelieu pour le nettoyage et l'entretien des branches 66 et 69 de la Rivière du Sud à savoir;

Facture CRF1500433, Branches 66 et 69 de la Rivière du Sud, au montant de 20 630.78\$.

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné à cet effet à la séance ordinaire du 4 août 2015, par le conseiller Monsieur Michel Bonneville;

EN CONSÉQUENCE :

2015-12-223 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Mark Handschin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le présent règlement soit adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Afin de pourvoir au paiement de la quote-part de 20 630.78\$ imposée par la M.R.C. du Haut-Richelieu à la municipalité de Saint-Sébastien pour les travaux de nettoyage et d'entretien des branches 66 et 69 de la Rivière du Sud, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, en une seule fois, une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin versant des branches 66 et 69 de la Rivière du Sud tel qu'établi par la M.R.C. du Haut-Richelieu et cette taxe est répartie suivant l'étendue en superficie de ces immeubles compris dans le bassin versant tel qu'elle apparaît au tableau suivant :

Branche 66 de la Rivière du Sud

Matricule	Hectares	Total
3195-45-6438	55.727	3 501.60\$
3196-33-3305	24.767	1 556.23\$
3196-69-9706	25.694	1 614.48\$
3196-70-2273	41.617	2 615.00\$

3196-76-9811	51.756	3 252.09\$
3197-51-5197	26.944	1 693.02\$
3295-33-4308	0.551	34.62\$
3295-49-3204	0.386	24.25\$
3295-58-3460	0.025	1.57\$
3295-89-6351	33.009	2 074.11\$
3296-40-5520	0.108	6.79\$
3296-41-6236	1.013	63.65\$
3296-49-8430	0.500	31.42\$
3296-57-7888	0.356	22.37\$
3296-58-3429	0.229	14.39\$
3296-62-8175	0.571	35.88\$
3296-63-9276	0.393	24.69\$
3296-74-4870 (non imposable)	0.002	0.13\$
3296-75-2393	1.477	92.81\$
3297-21-5520	4.756	298.84\$
3297-31-6178	0.201	12.63\$
3297-37-3947	0.282	17.72\$
3297-43-0376	0.291	18.28\$
3395-24-9980	11.494	722.22\$
3396-47-3969	1.015	63.78\$
3397-24-8276	31.843	2 000.86\$
3397-30-1203	2.644	166.14\$

TOTAL : 19 959.57\$

Branche 69 de la Rivière du Sud

Matricule	Hectares	Total
3195-45-6438	8.800	671.21\$

TOTAL : 671.21\$

ARTICLE 2

Ces comptes sont payables dans les 30 jours suivant la date d'envoi du compte.

Le taux d'intérêt est fixé à 8%.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

SIGNÉ :

Martin Thibert
Maire

Manon Donais
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Avis de motion le 4 août 2015
Adopté le 15 décembre 2015
Avis public affiché le 16 décembre 2015

4. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET RIRL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance des modalités d'application du *Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)*;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

EN CONSÉQUENCE :

2015-12-224 Il est proposé par Mme Sylvie Laurain, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil de la Municipalité de Saint-Sébastien autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL. **ADOPTÉE.**

4. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

2015-12-225 Il est proposé par M. Ghislain Provost, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée. **ADOPTÉE.**

Martin Thibert,
Maire

Manon Donais,
Directrice générale et secrétaire-trésorière